



République
du Burundi



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Session 2023 du Comité Intergouvernemental des Hauts Fonctionnaires et Experts

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique – Bureaux de l'Afrique Centrale et de l'Est

Eriger l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est en origines
de qualité, et destinations d'investissements de choix,
pour accélérer l'industrialisation, la diversification
économique, et renforcer la sécurité alimentaire

Club du Lac Tanganyika - Bujumbura, Burundi
26 – 29 September 2023

TRENTE-HUITIEME SESSION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE (CEA/BSR-AC)

Novembre 2022 – Septembre 2023



Première session conjointe du CIE de l’Afrique Centrale et l’Afrique de l’Est à Victoria, aux Seychelles du 15 au 18 novembre 2022

Ce rapport annuel présente les objectifs atteints par le Bureau sous-régional de la CEA pour l’Afrique centrale au cours de la période allant du mois de novembre 2022 au mois de septembre 2023 et les activités projetées pour l’année 2024.

Le Comité Intergouvernemental des Hauts Fonctionnaires et experts (CIE) est invité à l’examiner et à donner les orientations pour améliorer la mise en œuvre du programme de travail du Bureau.

Table des matières

Liste des acronymes.....	4
Introduction	5
Partie 1 : Résultats atteints en 2022 – 2023.....	9
Partie 2 : Leçons apprises, défis et utilisation des ressources.....	26
Partie 3 : Cadre stratégique et résultats escomptés pour l’année 2023	29
Conclusion.....	30
Annexe	31

Liste des acronymes

AFC :	Africa Finance Corporation
ATPC:	Africa Trade and Policy Center
BAD :	Banque Africaine de Développement
BADEA :	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BDEAC :	Banque de Développement des Etats de l’Afrique Centrale
BIT :	Bureau International du Travail
CEA :	Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique
CEA/BSR-AC :	Bureau Afrique centrale de la CEA
ECOSOC :	Conseil Economique et Social des Nations Unies
GICAM:	Groupement Inter patronal du Cameroun
GTE :	Groupe de travail des Economistes
IFD:	Institution Financière de Développement
IPRT :	Boîte à Outils Intégrée de Planification et de Rapport
ODD:	Objectifs du Développement Durable
OSC :	Organisation de la Société Civile
ONUDI:	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAM:	Programme Alimentaire Mondial
PDCT-AC:	Plan Directeur Consensuel des Transports pour l’Afrique Centrale
PDIDE-AC :	Plan Directeur d’Industrialisation et de Diversification Economique pour la sous-région Afrique centrale
PDI :	Plan Directeur d’Industrialisation
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
SIG:	Système d’information géographique
SNU :	Système des Nations Unies
TRADE-DSM :	Trade-Demand Supply and Management
UIT:	Union Internationale des Télécommunications
UNCT :	l'Equipe- Pays des Nations Unies
UNSDCF :	Coopération des Nations Unies pour le développement durable
VNR :	Examen National Volontaire
ZES :	Zone Economique Spéciale
ZLECAf:	Zone de Libre Echange Continental Africaine

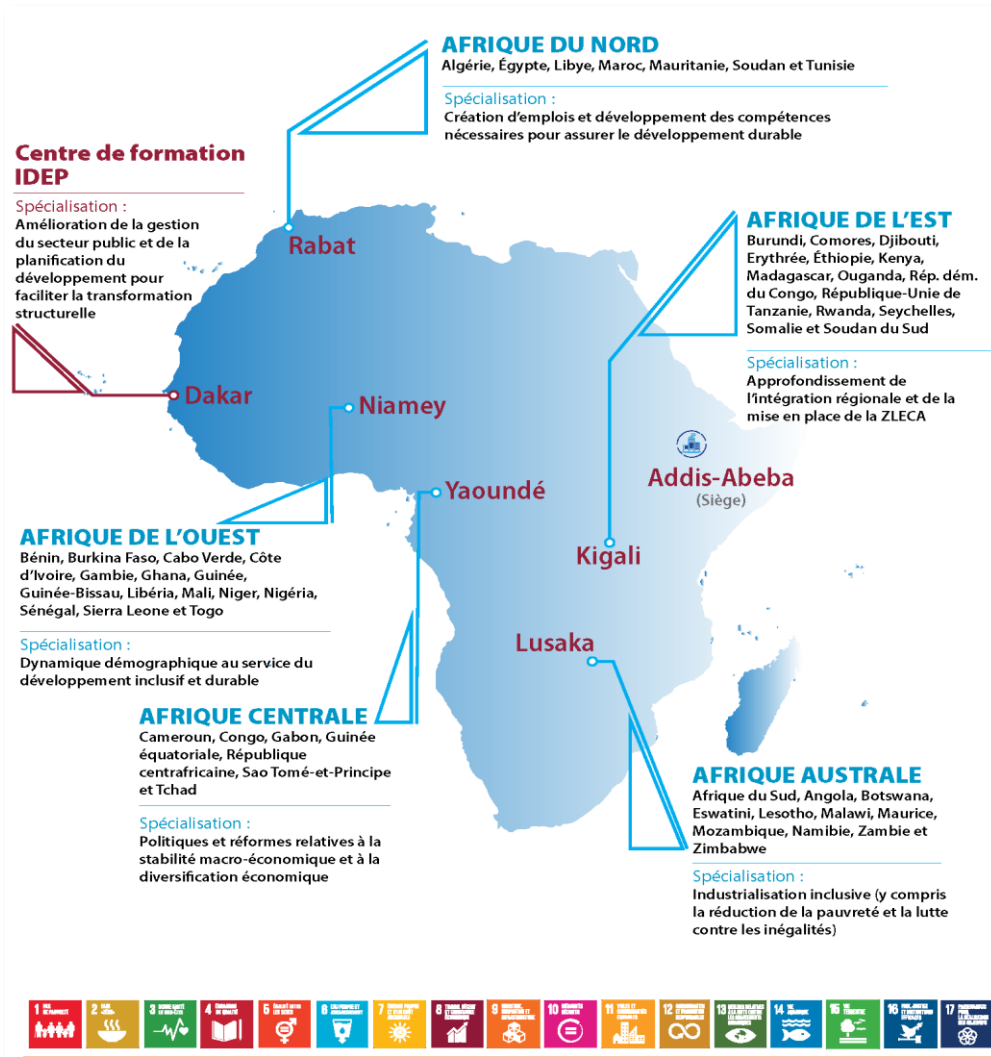
Introduction

1. Au cours des 10 dernières années, la Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique (CEA) à travers son Bureau Sous-Régional pour l’Afrique centrale (CEA/BSR-AC) a orienté son action sur la promotion du programme de transformation structurelle de la Commission en Afrique centrale. Ainsi, de 2011 à 2016, l’accent a été mis sur la politique industrielle, les défis énergétiques de la sous-région, l’économie verte, l’industrie forestière, la transformation structurelle et la place de l’agriculture dans la transformation structurelle.
2. Au terme de la 33^{ème} session du CIE tenue à Douala sur le thème « Made in Central Africa : du cercle vicieux au cercle vertueux », les experts de la sous-région ont adopté le « **Consensus de Douala sur la diversification économique en Afrique centrale** » qui fait appel à l’accélération de la diversification économique et de la transformation structurelle à travers l’industrialisation basée sur les ressources naturelles et tirée par le commerce, pour parvenir à un développement durable en Afrique centrale.
3. Afin de mettre en œuvre le Consensus de Douala et aider les pays de la sous-région Afrique Centrale à sortir du cercle vicieux de la dépendance des matières premières et de la vulnérabilité aux chocs extérieurs, la CEA/BSR-AC a élaboré une théorie du changement pour assister les Etats à investir dans les fondamentaux de la diversification horizontale de leurs économies à travers l’augmentation du nombre de produits d’exportation et au plan vertical, en approfondissant la valeur ajoutée des biens et services grâce à l’industrialisation.
4. Cette théorie du changement, base du cadre programmatique du travail de la CEA/BSR-AC, s’inspire de la nouvelle orientation stratégique de la CEA, alignée sur le Programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations Unies et l’Agenda 2063 de l’Union Africaine. Cette orientation stratégique consiste à favoriser le développement durable de l’Afrique grâce à un environnement macroéconomique et microéconomique propice à la croissance qui a pour priorités l’élimination de la pauvreté et la lutte contre les inégalités; l’égalité des sexes et l’autonomisation des



femmes; l'accélération de l'intégration économique et l'intensification du commerce grâce à une plus grande diversification, au renforcement des institutions, à l'amélioration de la gouvernance et au resserrement de la collaboration avec le secteur privé ; la promotion des économies verte et bleue qui reposent sur une meilleure utilisation de l'énergie et des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ; le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures en tant que mode de financement du développement durable et ; la formulation d'une politique générale fondée sur des données factuelles.

5. La CEA, qui est l'une des cinq commissions régionales créées en 1958 par ECOSOC, a ainsi pour objectif stratégique de proposer des idées et des activités de nature à favoriser l'avènement d'une Afrique autonome, inclusive, transformée et prospère. Une Afrique prospère c'est :
 1. Une Afrique qui offre des emplois décents et rentables aux jeunes et aux femmes.
 2. Une Afrique où les marchés se consolident et les frontières s'estompent en vue du marché commun.
 3. Une Afrique dont les citoyens jouissent d'une bonne qualité de vie à un niveau élevé.
 4. Une Afrique dont les finances sont en ordre.
 5. Une Afrique qui innove pour répondre aux besoins d'intégration et en infrastructures physiques de sa population.
6. La CEA dispose de huit divisions et cinq bureaux Sous-régionaux spécialisés dans des domaines particuliers pour mieux répondre aux besoins et priorités de l'Afrique et des différentes sous-régions. Ainsi, la CEA/BSR-AC dont le siège est à Yaoundé, au Cameroun, a pour niche la promotion des « Politiques et réformes en faveur de la diversification économique » comme résultat du Consensus de Douala.



7. Les modalités de mise en œuvre de l'objectif stratégique de la CEA s'articulent autour de la recherche visant à générer des connaissances, des activités de plaidoyer et de consensus, des services de conseil et de la coopération technique, grâce à la trilogie de ses grandes fonctions : celle de centre de réflexion, la mobilisation des partenariats stratégiques et l'opérationnalisation des politiques et stratégies de développement du continent.
8. Le partenariat stratégique avec la Commission de l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement, les Communautés Economiques Régionales, les Bureaux des Coordinateurs Résidents du Système des Nations Unies, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies, les organisations régionales, les principaux groupes de réflexion sur les


politiques, les universités et instituts de recherche, le secteur privé, et les organisations de la société civile, joue un rôle central dans la mise en œuvre du programme de la CEA.

9. En tant que Bureau spécialisé dans les « Politiques et réformes en faveur de la diversification économique », la CEA/BSR-AC qui couvre huit (08) Etats membres de la Sous-région notamment le Cameroun, Gabon, Congo, Guinée-Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Principe et le Tchad et appuie techniquement ces Etats dans l'élaboration des politiques de diversification économique, industrialisation et transformation Structurelle. En outre, le CEA/BSR-AC travaille avec les 11 Etats membres de la CEEAC et les appuie pour des initiatives relatives à son mandat. A cet effet l'Angola et le Burundi reçoivent des accompagnements.

10. Le présent rapport rend compte des principaux résultats réalisés par la CEA/BSR-AC depuis la 38^{ème} session du CIE. Le CIE est invité à l'examiner et à donner les orientations pour améliorer la mise en œuvre du programme de travail du Bureau.

Partie 1 : Résultats atteints en 2022 – 2023

Towards a “Centre of Excellence”: The Mandates




CEMAC
Extraordinary Summits 2016 and




Restore macro-economic stability and pursue economic diversification (PREF-CEMAC).

ICE on “Made in Central Africa: From a Vicious Circle to a Virtuous Circle” and Douala Consensus (Sep)




“From a resources for infrastructure to a resources for industrialization model”

AfCFTA and BIAT



Strengthened fundamentals of trade as a conduit for growth in the manufacturing/industrial sector

UN Agenda 2030



Goal 8: “Promote sustained, inclusive and sustainable economic growth, full and productive employment and decent work for all”
Goal 9: “Build resilient infrastructure, promote inclusive and sustainable industrialization and foster innovation”
Goal 12: “Promote sustained, inclusive and sustainable economic growth, full and productive employment and decent work for all”

Agenda 2063
The Africa we Want



Goal 4:
Transformed Economies and Job Creation



Nations Unies
Commission économique pour l’Afrique

La Solution



ZONE ECONOMIQUE SPÉCIALE NOUVELLE GÉNÉRATION

- Périmètre défini résolvant les défis de l’environnement des affaires par des incitations et infrastructures
- Enclave de perfectionnement des compétences par le lien industrie et formation technique/professionnelle
- Forteresse de développement du contenu local par le partenariat FMN- PME
- Bastion de promotion de l’industrialisation durable par la circularité du process industriel et la maîtrise de l’impact environnemental



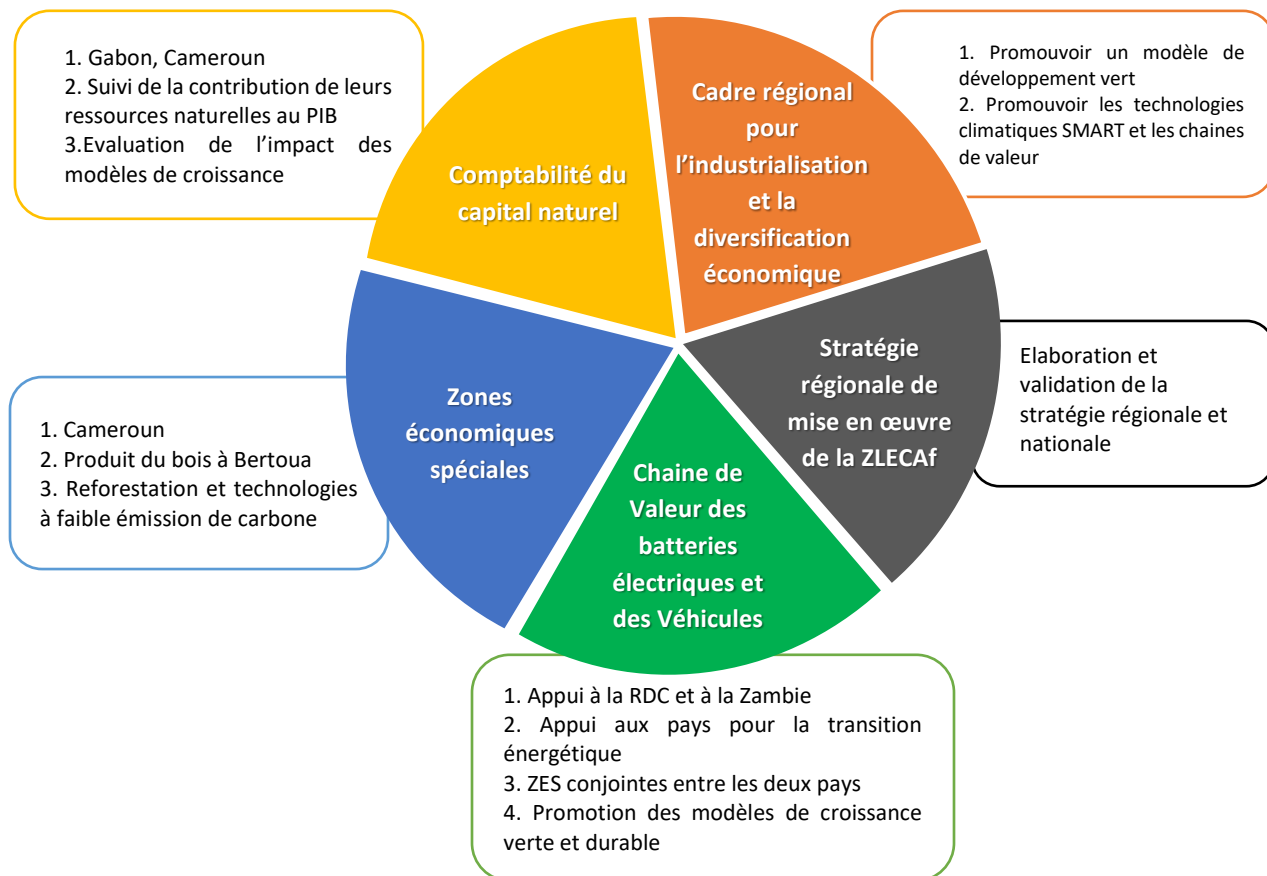


Faire de l’Afrique Centrale un hub régional constitué de 11 pôles nationaux d’industrialisation.

Transformer les idées en actions

11. L'objectif de la CEA/BSR-AC est de contribuer à développer les secteurs manufacturiers et des services à haute valeur ajoutée ; augmenter la part des produits commerciaux et manufacturés dans les exportations totales ; approfondir les chaînes de valeur régionales ; et améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales afin d'accélérer la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique centrale.
12. Pour contribuer à cet objectif, la CEA/BSR-AC s'est engagé à réaliser les résultats suivants :
 - a. Une diversification économique accrue en Afrique centrale à travers l'adoption de décisions politiques, de réformes qui favorisent la diversification économique, la transformation structurelle et l'augmentation des volumes d'échanges dans le secteur non pétrolier ;
 - b. Passer de la conception à la mise en œuvre de stratégies de diversification économique à travers un appui à la conception et / ou la mise en œuvre des projets bancables, l'adoption ou le lancement des initiatives et outils de diversification économiques.

Principaux résultats au cours de la période 2022 - 2023



Résultat 1 : Passer de la conception à la mise en œuvre de stratégies de diversification économique

1. Appuis aux Etats membres

13. Avec l'appui direct de la CEA/BSR-AC et son plaidoyer, plusieurs pays de la sous-région, en plus d'avoir élaboré des stratégies de diversification économique, ont réajusté leurs plans de développement industriel et intégré les questions de transformation structurelle ou de diversification économique dans leurs principaux cadres politiques et de planification.
14. Des avancées significatives pour accélérer la mise en œuvre de la zone économique spéciale conjointe sur les batteries et véhicules électriques (BEV) et les énergies renouvelables entre la RDC et la Zambie ; et des progrès significatifs pour la mise en œuvre de la zone économique spéciale (ZES) sur les produits du bois à Bertoua (Cameroun) constituent les grandes mises en œuvre des stratégies de diversification économique. L'objectif, auquel cette composante contribue, est d'élargir le secteur manufacturier et des services à forte valeur ajoutée et d'accroître la part des biens échangeables et manufacturés dans les exportations totales ; d'approfondir les chaînes de valeurs régionales; et améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales afin d'accélérer la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique centrale. Le Bureau a fait des progrès importants et intensifié ses efforts pour passer de la conception à la mise en œuvre de stratégies de diversification économique.
15. En RDC, l'initiative BEV a enregistré des avancées significatives avec une série de six activités menées entre janvier et juin 2023. Ces activités reflètent l'engagement du gouvernement de la RDC, de la communauté internationale, du secteur privé et d'autres parties prenantes, y compris la société civile, à concrétiser la ZES sur les batteries, les véhicules électriques et les énergies renouvelables. Les activités comprennent (i) la présentation de l'initiative BEV au Conseil de sécurité des Nations Unies à Goma, garantissant ainsi son appropriation par le Secrétaire général de l'ONU ; ii) la signature de l'accord-cadre entre la RDC, la Zambie, la CEA et AfreximBank pour

la mise en œuvre de la ZES conjointe entre les deux pays; iii) le lancement de l'étude de préféabilité de la ZES conjointe en RDC et en Zambie par les plateformes industrielles intégrées d'ARISE ; (iv) le dialogue avec le secteur privé et financier, les fonds souverains et l'industrie minière sur le développement de mécanismes de financement innovants pour les ZES et la promotion du véhicule financier spécial pour un contenu local fort conduisant à une initiative inclusive en RDC, ; (v) la présentation de l'initiative BEV et de l'ambition connexe de méga grappe industrielle multipolaire interprovinciale aux députés et sénateurs du Parlement et du Katanga afin de renforcer le « permis social d'exploitation » de l'initiative dans les quatre segments de la région du Grand Katanga; (vi) et les discussions sur l'initiative BEV et les innovations financières et économiques qu'elle porte dans le monde universitaire de Kinshasa.



16. Les progrès enregistrés sont cruciaux pour accélérer la mise en œuvre de l'initiative BEV en RDC, soutenant ainsi les efforts du pays pour tirer le meilleur parti de sa riche dotation en minéraux critiques et verts, notamment le cobalt, le cuivre, le lithium et le manganèse, et de son énorme potentiel hydroélectrique.

17. Au Cameroun, le Bureau sous-régional a également maintenu son rôle de chef de file dans l'appui à la création de la ZES pour la transformation du bois à Bertoua, au Cameroun. La CEA a mené avec succès une campagne de plaidoyer comprenant l'organisation de la semaine de l'industrialisation au Cameroun en novembre 2022, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), sensibilisant les parties prenantes à la nécessité de mettre en œuvre le plan directeur d'industrialisation en s'appuyant sur les efforts de Bertoua. En conséquence, l'Assemblée nationale a adopté une loi le 22 décembre 2022, autorisant le Président

de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun à Africa Finance Corporation (AFC). L'adhésion à part entière du Cameroun permettra au pays d'accéder au financement de l'AFC pour la mise en œuvre de la ZES à Bertoua pour laquelle 1000 hectares de terres ont été sécurisés et un processus d'indemnisation lancé pour le développement du pôle industriel. Avec ces progrès, l'AFC est maintenant engagée dans des discussions en vue de la signature d'une convention de financement avec le ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique (MINMIDT) pour procéder avec la ZES à Bertoua. La CEA a facilité un processus d'apprentissage en reliant le MINMIDT à la ZES de Ngok au Gabon, une réussite reconnue dans l'industrialisation des produits du bois et l'un des moteurs de la transformation économique du Gabon.



18. Le Bureau sous-régional a signé un aide-mémoire de coopération avec le gouvernement de la RCA en février 2023. La signature de cet aide-mémoire de coopération constitue un signal fort de l'engagement de la CEA à accompagner les efforts du Gouvernement de la RCA pour la réalisation de ses objectifs de développement, et l'approfondissement du processus d'intégration régionale engagé dans le cadre de la ZLECAf. Les domaines d'appui de la CEA portent sur : (i) Formulation et la gestion des politiques économiques et sectorielles; (ii) Appui à l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES); (iii) Politiques commerciales (stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf) ; (iv) Renforcement de la connectivité des TIC et inclusion numérique ; et (v) études prospectives (document de formulation de la vision développement de long terme « RCA Vision 2050 »). Certains domaines d'appui ont commencé à être mis en œuvre tels que la formulation et la gestion des politiques économiques et les politiques commerciales (formation à l'outil de planification et de reportage et stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf).

19. Sur invitation du Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR) de la République du Congo, une mission de la CEA/BSR-AC s'est rendue à Brazzaville du 15 au 17 mai 2023 dans le cadre d'une visite de travail en vue de la finalisation du document de formulation de la vision de long terme dénommée « Congo Vision 2048 ». L'objectif de la visite de travail était d'avoir des consultations avec les autorités congolaises et autres parties prenantes afin de traduire « Congo Vision 2048 » en instruments d'opérationnalisation effective sur lesquels pourront s'adosser le Plan National de Développement actuellement mis en œuvre, le PND 2022-2026 et les futurs plans et stratégies de développement de moyen terme. La mission a permis d'atteindre les principaux résultats suivants :

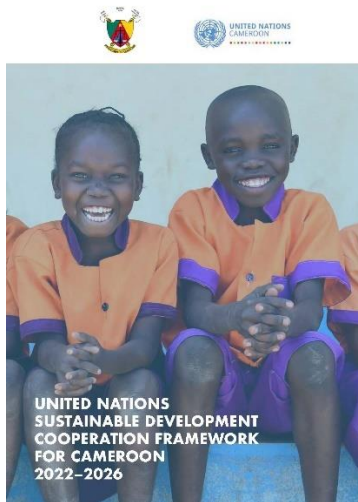
- i. Consensus sur la mise à jour du diagnostic stratégique du document de vision en vue de tenir compte des défis et opportunités aux plans international, continental et national ;
- ii. Opérationnalisation de « Congo Vision 2048 » par étape en donnant la priorité à la deuxième dimension de la vision c'est-à-dire une économie diversifiée et intégrée ;
- iii. Choix de l'approche « chaîne de valeur » et clusters à fort potentiel pour la mise en œuvre accélérée de la deuxième dimension de la vision ;
- iv. Choix des ZES comme outils d'opérationnalisation de l'approche chaîne de valeur.

20. En partenariat avec la Division en charge de la gouvernance et des questions macroéconomiques de la CEA (MGD), la CEA/BSR-AC a organisé un atelier de renforcement des capacités en collaboration avec les Ministères du Plan de la République Démocratique du Congo, de la République du Congo et de la République Centrafricaine, afin d'outiller ces pays à l'utilisation de l'outil IPRT pour aligner les Agendas continentaux et mondiaux sur leurs PND, ainsi qu'à évaluer leurs progrès vers la réalisation des ODD et des objectifs de l'Agenda 2063 et à renforcer leurs capacités de planification du développement. L'objectif principal de cet atelier de formation était d'initier les planificateurs, les statisticiens et les experts en finance de la RDC, de la République du Congo et de la République centrafricaine aux fonctionnalités de l'IPRT, à la manipulation de la version web dudit outil, ainsi que des modules qui l'accompagnent. Les enseignements et les connaissances tirés de cette formation seront essentiels dans la conception du suivi de leurs plans actuels et dans l'élaboration des futurs plans nationaux de développement.



2. Partenariat avec les Equipes pays des Nations Unies

21. La CEA/BSR-AC fait constamment le plaidoyer auprès des Equipes-Pays des Nations Unies (UNCT) pour l'intégration de la transformation structurelle, la diversification économique, la croissance verte et la mise en œuvre de la ZLECAf dans les cadres de coopération et le travail global de l'ONU en Afrique centrale. A cet effet, le premier pilier du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Cameroun (UNSDCF) est axé sur la diversification économique, l'économie verte et la transformation structurelle pour une croissance durable et inclusive.



22. De même, la promotion de la diversification économique et de la croissance verte ainsi que l'accompagnement de la mise en œuvre de la ZLECAf est au cœur du repositionnement du travail des UNCT au Gabon, au Tchad et au Congo. L'ancrage des questions liées à la diversification économique dans le travail des Equipes-Pays des Nations Unies en Afrique centrale favorisera l'action commune et coordonnée sur ces domaines d'intervention et élargira les possibilités de financement de cet important programme dans toute la sous-région.

3. Partenariat avec le milieu universitaire

23. Pour donner une impulsion à sa production et à sa diffusion de connaissances sur la diversification économique, la CEA/BSR-AC a renforcé ses liens avec le monde universitaire, notamment les universités de Yaoundé I et II et de Douala et leurs centres de recherche et programmes de formation aux politiques économiques.

4. Mobilisation des financements pour la diversification économique

24. Le Bureau sous régional a renforcé son partenariat avec les institutions financières panafricaines pour mettre en place des ZES et des grappes industrielles, et promouvoir la diversification économique en Afrique centrale. La CEA/BSR-AC a tissé un partenariat avec l'AFC pour soutenir la mise en œuvre du PDI du Cameroun. L'appui de cette institution panafricaine est en train d'être étendu, avec succès, à l'accompagnement de la chaîne de valeur des batteries en RDC. D'autres institutions financières faisant équipe avec la CEA/BSR-AC comprennent Afreximbank, BADEA et la Banque africaine de développement.

25. Les pays d'Afrique centrale bénéficient collectivement d'un avantage planétaire qui est celui d'un capital naturel d'exception avec le bassin du Congo. Aussi la CEA plaide-t-elle pour la création d'un consortium pour l'évaluation et la valorisation du capital naturel de l'Afrique centrale en vue de financer les initiatives collectives de développement industriel et de diversification économique de la sous-région.

Résultat 2 : Changements de politiques propices à la diversification économique dans le contexte de la construction et de la reconstruction à partir des impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19 et de l'opérationnalisation de la ZLECAf

1. Appui aux communautés économiques régionales

26. Les Stratégies régionales d'industrialisation et d'opérationnalisation de la ZLECAf ont élaborées et validées en collaboration avec la Commission de la CEEAC et de la CEMAC. Pour atteindre ce résultat important, la composante (i) a déployé une étude quantitative rigoureuse pour identifier les opportunités, les gains et les pertes associés à la ZLECAf pour la sous-région ; (ii) sensibiliser toutes les parties prenantes, puis aider les pays à élaborer, adopter et mettre en œuvre des stratégies nationales de la ZLECAf. La stratégie régionale de la ZLECAf est la troisième phase de l'appui de la CEA à la mise en œuvre de cet Agenda continental en Afrique centrale. Il se concentre sur les stratégies et les marchés sous-régionaux pour le développement des économies d'échelle et des chaînes de valeur régionales.
27. Dans le cadre de son appui technique à la CEEAC, portant sur les options de stratégies, notamment les volets de l'économie numérique et de l'e-commerce pour la mise en œuvre de la ZLECAf en Afrique, une mission a été effectuée du 30 janvier au 3 février 2023 au Gabon. Cette mission avait un double objectif à savoir (i) Diriger les consultations avec et bilan d'étapes auprès des autorités gabonaises du secteur du numérique et autres parties prenantes en vue de la formalisation d'une étude d'opérationnalisation visant la mise en place d'une zone économique spéciale de nouvelle génération en lien avec la 4RI et (ii) Diriger les consultations et d'étapes portant sur les différents projets ou cadre de coopération en cours y compris les volets numérique ou e-commerce à prendre en considération dans le cadre de la formulation et mise en œuvre de la stratégie ZLECAF de la CEEAC.

28. La CEA/BSR-AC a organisé du 22 au 26 mai 2023 à Douala au Cameroun un atelier régional de vulgarisation et d'enrichissement des projets de rapports et documents de travail provisoires portant sur les stratégies commerciales et industrielles communes de soutien à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en Afrique centrale. L'objectif global de l'atelier était d'échanger sur les différents rapports et documents de travail disponibles au niveau du suivi de la performance du développement industriel en Afrique centrale et ses liens avec la ZLECAf en vue de leur enrichissement et vulgarisation.
29. Grâce à l'appui technique et financier de la CEA, l'Afrique centrale s'est dotée d'un plan d'industrialisation et de diversification économique. Ce dernier a été validé dans le cadre de la réunion régionale de réflexion sur l'union douanière et le plan d'industrialisation et de diversification économique de l'Afrique centrale organisée par la CEEAC à Libreville, du 18 au 21 juillet 2023.
30. En juin 2023, le BSR-AC a été invité à présenter les résultats des projets de modélisation économique et de collecte de données lors de deux conférences internationales organisées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les résultats préliminaires montrent que la libéralisation des droits de douane sur le continent africain entraînerait une augmentation globale des échanges entre les pays membres de la CEEAC pour tous les produits.

2. Appui aux Etats membres

31. La CEA/BSR-AC et les autorités de Sao Tome et Principe ont conjointement organisé un atelier de validation de la stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf en décembre 2022.
32. Le Bureau sous régional de la CEA a également organisé du 8 au 9 février 2023 un Atelier de validation de la Stratégie Nationale de la mise en œuvre de la ZLECAf en République Centrafricaine (RCA). Cette stratégie vise à préparer la RCA à mieux saisir les opportunités offertes par ce vaste

marché continental, et à réduire au minimum les risques associés. Son objectif principal est d'accroître significativement le volume d'échanges des biens et des services de la RCA avec l'Afrique à travers le renforcement de la production locale et la diversification de son économie. Cette stratégie s'est faite en plusieurs étapes, reposant essentiellement sur un processus à la fois participatif et inclusif qui a permis la collecte de données quantitatives et qualitatives. L'approche adoptée pour la collecte et l'analyse des informations a consisté en une combinaison de consultations et discussions ciblées avec différents acteurs ou groupes d'acteurs, une revue documentaire, et des analyses de données statistiques.

33. Le BSR-AC a organisé en février et mars 2023 en RDC, STP et en Angola des ateliers formation sur les statistiques et la modélisation du commerce et de la valeur ajoutée pour l'analyse de la ZLECAf. Les trois pays ont également reçu un soutien pour l'élaboration de leur base de données GTAP. Cette activité entre dans le cadre de l'appui aux Etats membres à travers des conseils fondées sur des données probantes,

34. La CEA/BSR-AC et les autorités équatoriennes ont conjointement organisé un atelier de sensibilisation à la mise en œuvre de la ZLECAf en du 29 au 30 mars 2023 à Malabo. L'objectif principal de l'atelier était de fournir aux représentants des diverses administrations publiques, du secteur privé, de la société civile et du monde académique des informations sur la ZLECAf, les effets attendus de sa mise en œuvre ainsi que les orientations stratégiques envisagées par le gouvernement dans la mise en œuvre de l'Accord. La CEA est en train de mobiliser des financements pour l'élaboration de la stratégie Nationale de mise en œuvre de la ZLECAf en Guinée équatoriale.

3. Inclusion de la dimension genre dans la mise en œuvre de la ZLECAf

35. Les questions d'inclusion, notamment l'égalité des sexes, sont au centre des interventions du Bureau. Un accent particulier sur l'égalité des sexes et le commerce a été inclus dans le groupe de Résultat 2 du programme de travail du Bureau. Le Bureau a ainsi collaboré avec la Commission de la CEEAC et le Centre africain de politique commerciale de la CEA à l'organisation du webinaire en

mars 2023 sur le genre et le commerce. Ce webinaire a permis aux femmes entrepreneurs et aux femmes exerçant dans le secteur du commerce dans la sous-région d'être sensibilisées aux enjeux et opportunités de la ZLECAf, ainsi qu'à l'appui que le Bureau apporte aux CER et aux États membres à cet égard. Les dirigeants des associations de femmes entrepreneurs et de femmes engagées dans le commerce dans la CEEAC ont bénéficié d'une plate-forme pour partager leur expérience, leurs défis et leurs attentes concernant la ZLECAf, ainsi que l'appui et l'engagement de la composante avec la Commission de la CEEAC et les États membres de la sous-région.

Résultat 3 : Renforcement de la capacité des Etats Membres à mobiliser des Financements Durables en intégrant le Capital Naturel dans les Comptes Nationaux

36. Le Bureau apporte son appui aux pays d'Afrique centrale, particulièrement dotés en ressources naturelles, pour intégrer leurs actifs naturels dans leurs comptes économiques nationaux, grâce à l'élaboration de statistiques économiques environnementales. Le Bureau a ainsi contribué à l'élaboration du Plan national pour le développement de la comptabilité économique et environnementale (PNDCEE) du Cameroun qui a été validé en juin 2023 lors d'un atelier organisé conjointement avec l'Institut national de la statistique. Le Bureau de la Coordination des Nations Unies et l'équipe pays des Nations Unies au Cameroun ont participé aux différentes étapes de l'élaboration du PNDCEE. La conception du PNDCEE est une contribution à la mise en œuvre du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) au Cameroun 2022-2026 notamment le Groupe de Résultat1 dont la CEA est chef de file.

Résultats additionnels significatifs: Soutien à la mise en œuvre du programme régional de statistiques CEMAC

37. Le Bureau de la CEA a élargi également son champ d'impact, notamment en apportant des contributions significatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique dans les États membres de la CEMAC. Dans le cadre de sa collaboration technique avec la CEMAC et ses États membres, le Bureau a été invité à prendre part et à la réunion des experts en charge de la coordination des systèmes statistiques nationaux et à la 9^{ème} session du Comité Sous-Régional de Statistique de la CEMAC. L'objectif général de la réunion était de suivre et évaluer la mise en œuvre du programme statistique régional de la CEMAC. De manière spécifique, la rencontre visait à : (i) évaluer la mise en œuvre des recommandations de la 8^{ème} session du Comité sous-Régional de la Statistique, (ii) évaluer la mise en œuvre des Stratégies Nationales de Développement de la Statistique (SNDS) au sein des États membres de la CEMAC, (iii) finaliser et valider la liste des indicateurs de performance statistique qui sont suivis dans le cadre de la mise en œuvre de STAT-CEMAC, (iv) proposer le paquet minimum de statistique à produire par les États et les Institutions Régionales de la CEMAC dans le cadre de l'harmonisation de la production statistique au niveau sous-régional, et (v) examiner le projet de Décision portant création, organisation et fonctionnement du Comité sous régional de Statistique. Le Bureau a été invité à rejoindre le Comité sous-régional des statistiques en tant que membre, afin de soutenir la mise en œuvre réussie du programme STAT CEMAC, qui vise à renforcer le développement des statistiques dans la sous-région.

Contribution aux Objectifs de Développement Durable



38. Le groupe de résultat 1 contribue à l'objectif de développement durable (ODD) **8** qui promeut une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Ce domaine de résultats s'aligne sur les objectifs et les indicateurs de l'ODD 8, tels que le maintien de la croissance économique par habitant, l'atteinte de niveaux plus élevés de productivité économique grâce à la diversification et à l'innovation, la promotion de politiques axées sur le développement qui soutiennent les activités productives et la création d'emplois décents, et l'amélioration de l'utilisation efficace des ressources dans la consommation et la production. Il s'aligne également sur la cible de l'**ODD 9** visant à construire des infrastructures résilientes, à promouvoir une industrialisation inclusive et durable et à favoriser l'innovation. Il contribue à l'**ODD 12** sur la "consommation et la production responsables" et à sa cible qui appelle à une gestion et à une utilisation responsable et durable des ressources naturelles. Il s'aligne également sur l'**ODD 15**, qui vise à protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, à gérer durablement les forêts, à lutter contre la désertification, à stopper et inverser la dégradation des terres et à enrayer la perte de biodiversité.



39. Le groupe de résultat 2 contribue à la réalisation de plusieurs ODD, notamment l'**ODD 8** : Travail décent et croissance économique, l'**ODD 9** : Industrie, innovation et infrastructure, et l'**ODD 10** : Réduction des inégalités. Il est également aligné sur l'**ODD 5** : l'égalité des sexes, puisqu'une attention particulière est accordée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des

femmes pour une mise en œuvre réussie de la ZLECAf dans la sous-région. La ZLECAf elle-même est alignée sur **l'ODD 1, l'ODD 2, et l'ODD 3**, car elle pourrait stimuler la croissance économique, réduire la pauvreté, et améliorer l'accès à l'alimentation et aux soins de santé. La ZLECAf est également alignée sur **l'ODD 17** pour les Partenariats pour les objectifs, car elle nécessite une collaboration entre les Etats Membres, et l'ensemble des partenaires au développement pour atteindre ses objectifs ambitieux.



40. Le développement de comptes du capital naturel (groupe de résultats 3) est une étape importante vers la réalisation de plusieurs ODD liés à la croissance économique durable, à la consommation et à la production responsables, à l'action climatique et à l'utilisation durable des terres. Le domaine de résultat est conforme à **l'ODD 8**, car en intégrant la nature et les actifs naturels dans les comptes économiques nationaux, les pays peuvent mieux comprendre la valeur économique des ressources naturelles et promouvoir une croissance économique durable. Il contribue également à **l'ODD 12** (Consommation et production responsables), car l'élaboration de comptes du capital naturel peut aider les pays à mieux gérer leurs ressources naturelles et à promouvoir une consommation et une production responsables. Il s'aligne sur les cibles de **l'ODD 13** sur l'action climatique, car en comptabilisant le capital naturel, les pays peuvent mieux comprendre l'impact des activités économiques sur l'environnement et prendre des mesures pour atténuer le changement climatique.

41. En raison de la nature interdépendante des ODD, la réalisation d'un objectif peut contribuer à la réalisation des autres. Dans ce contexte, le programme du bureau pourrait avoir un impact significatif sur l'ensemble des ODD

Partie 2 : Leçons apprises, défis et utilisation des ressources

42. L'une des principales leçons apprises de la mise en œuvre du programme de travail de la CEA/BSR-AC pendant ce cycle reste la reconnaissance du rôle mobilisateur de l'engagement des autorités des Etats membres au plus haut niveau dans le processus de développement, mise en œuvre et évaluation de toute stratégie de diversification économique. Cet engagement de haut niveau assure à la CEA/BSR-AC la volonté politique nécessaire à la mise en œuvre effective de son programme de travail.
43. Un meilleur impact sur le développement est réalisé lorsqu'il y a alignement et coordination des politiques entre différents ministères et secteurs public et privé dans les pays. Une meilleure coordination entre partenaires au développement, y compris au sein des Equipes-Pays des Nations Unies, assure à la CEA/BSR-AC des moyens d'action plus accrus et renforcés, dans la traduction de ses idées en actions. Telle coordination évite le saupoudrage et la duplication des efforts et maximise les opportunités de réaliser des économies d'échelle conduisant à des résultats à grand impact et plus visibles. Dans l'ensemble, la composante a fait des progrès significatifs et est en bonne voie d'atteindre l'espoir de 2 projets bancables, partenariats innovants, initiatives et outils d'appui à la diversification économique en Afrique centrale, avec :
- La signature de l'Accord entre la RDC, la Zambie, la CEA et Afreximbank
 - L'étude de préfaisabilité en cours par ARISE Integrated Industrial Platforms
 - Adhésion à part entière du Cameroun à l'AFC à la suite du plaidoyer et des efforts de la composante
 - Identification de la zone géographique d'implantation de la ZES à Bertoua
44. Le Bureau sous régional fait toutefois face à plusieurs défis qui affectent ses ambitions et ses résultats. Premièrement, la composante manque de personnel et de ressources financières limitées dans un contexte de demandes croissantes de la part des États membres et des CER, en raison de sa renommée. La composante se heurte encore à une timide implication du secteur privé, en tant que partenaire stratégique dans la mise en œuvre de ses activités dans la sous-région. La composante poursuivra ses efforts en vue d'élargir les partenariats stratégiques en vue

de mobiliser davantage de ressources en s'appuyant sur les équipes de pays des Nations Unies, les divisions substantives du siège et les institutions panafricaines et sous-régionales et de promouvoir une approche de « coalition » de la diversification économique en Afrique centrale. Les efforts de la composante s'alignent sur les objectifs de l'UNSDCF de promouvoir la croissance et la diversification économiques, de renforcer l'intégration régionale et d'accroître le commerce et l'investissement dans les pays bénéficiaires.

45. Le Bureau continuera de travailler avec les Bureaux de la Coopération et d'autres entités du système des Nations Unies en Afrique centrale, non seulement pour accélérer la mise en œuvre des stratégies de diversification économique, mais aussi pour compléter et renforcer l'engagement des Nations Unies dans les pays d'Afrique centrale, conformément à l'esprit ONE UN.

46. Le Bureau sous régional dirige le Groupe de résultats 1 du Fonds de développement spécial des Nations Unies pour le développement durable du Cameroun sur la promotion d'une « croissance inclusive et durable par la transformation structurelle et verte de l'économie créatrice d'emplois décents ». Le groupe est composé des organismes suivants : CEA, OIT, FAO, FIDA, HCDH, HCR, OIM, ONUDI, ONU-Habitat, ONUSIDA, PAM, PNUD, UIT, UNESCO, FNUAP, UNICEF, UNOPS, VNU. En tant que chef de groupe, la Composante est chargée d'organiser et d'animer les réunions de groupe et d'assurer le suivi des priorités 2023 (Développement et promotion de chaînes de valeur créatrices d'emplois décents ; Renforcement du système national d'information statistique pour la conception, le suivi et l'évaluation des politiques de développement ; renforcement des communautés économiques régionales en termes de stratégies commerciales et industrielles) pour appuyer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique centrale.

47. En RDC, le Bureau sous régional a été invité à présenter l'initiative BEV lors de l'événement spécial du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) à Goma en RDC, organisé par la MONUSCO. L'initiative est maintenant identifiée comme une « initiative du Secrétaire général de l'ONU » et est entièrement détenue par l'équipe de pays des Nations Unies en RDC. En RDC, pour soutenir

une mise en œuvre réussie de l'initiative EBV, la composante renforcera son partenariat avec la délégation de l'UE, la Faculté des écoles polytechniques de l'Université de Lubumbashi (UNILU), l'Institut Steinbeis, l'Université de Zambie (UNZA) et l'Université de Copperbelt (CBU), AFC, BADEA et Afreximbank., les entités des Nations Unies, le secteur privé et le secteur financier, et d'autres nouvelles parties prenantes pour soutenir le Centre africain d'excellence pour les batteries (CAEB) et le transfrontalier RDC-Zambie Développement des ZES.

48. Le Bureau renforcera également son partenariat avec AFC pour la mise en œuvre du Programme de diversification économique pour l'Afrique centrale, notamment dans le développement des ZES au Congo, au Cameroun et au Tchad.
49. Le Bureau travaille également à l'élargissement de son partenariat avec Afreximbank pour la mise en œuvre du programme de diversification économique pour l'Afrique centrale, en s'appuyant sur le rôle joué par l'institution panafricaine en tant que développeur de la ZES sur EBV entre la RDC et la Zambie.
50. Le Bureau a engagé des discussions informelles avec des associations de défense des droits de l'homme (ex. Amnesty International) afin de renforcer davantage la dimension des droits de l'homme dans le développement des ZES et l'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre de la ZLECA en Afrique centrale. Dans cet esprit, la composante a organisé, le 6 mars 2023, un dialogue politique virtuel sur les femmes et l'égalité des sexes dans l'opérationnalisation de la ZLECA en Afrique centrale.
51. L'implication des différents partenaires dans les initiatives conjointes, dès la phase de conceptualisation, emmène à promouvoir une théorie de changement partagée et encourager une appropriation ainsi qu'un apprentissage collectif, socles des partenariats effectifs et des coalitions pour une meilleure mise en œuvre des ODD.

Partie 3 : Cadre stratégique et résultats escomptés pour l'année 2024

52. En 2024, la CEA/BSR-AC poursuivra ses travaux liés au renforcement de la diversification économique en Afrique centrale, conformément à son mandat. La CEA/BSR-AC mettra davantage l'accent sur la mise en œuvre du PDIDE-AC au niveau régional et des cadres similaires au niveau national au sein des Etats membres.
53. Conformément au passage de la conception à la mise en œuvre des stratégies de diversification économique, la CEA/BSR-AC poursuivra ses travaux pour soutenir les Etats membres dans la mise en œuvre de leurs stratégies de diversification économique. Les progrès attendus sont :
- a. L'Afrique centrale dotée d'un modèle macro et commercial pour sécuriser l'espace fiscal pour la diversification économique
 - b. Un haut niveau d'investissement dans le secteur non pétrolier en Afrique centrale, rendu possible par des projets bancables
 - c. L'Afrique centrale dotée de projets bancables, de partenariats innovants, d'initiatives et d'outils en appui à la diversification économique
54. Bien qu'il y ait eu des progrès dans la formulation et l'adoption de stratégies de diversification économique en Afrique centrale, leur mise en œuvre est toujours limitée par de nombreux problèmes et défis, tels que l'accès à un financement de qualité et des problèmes de gouvernance et de leadership. Pour y remédier, les modèles économiques de la sous-région nécessitent d'être revus. Ainsi, conformément à l'appel de la Décennie d'action des ODD, la CEA/BSR-AC a lancé la Décennie 2021-2030 pour la diversification économique en Afrique centrale pour consacrer un changement transformationnel porté par des coalitions fortes d'acteurs. Sur la base des précédentes performances, la CEA/BSR-AC s'attend à contribuer à l'adoption de 6 changements de politique vers la diversification économique et le développement industriel.
55. En outre, le Bureau continuera à accompagner l'intégration des questions régionales et transfrontalières dans le travail des UNCT à travers l'Afrique centrale et à renforcer la place de la transformation structurelle et de la diversification économique dans les UNSDCF.

Conclusion

56. La CEA/BSR-AC a réalisé des avancées significatives dans son Agenda pour la diversification économique et la transformation structurelle de l’Afrique centrale. La réputation du Programme en tant que pôle d’excellence en matière de politiques et stratégies de diversification économique se confirme de plus en plus.
57. La CEA/BSR-AC a contribué à 2 décisions politiques, réformes ou changements qui favorisent la diversification économique, la transformation structurelle et l'augmentation des volumes d'échanges dans le secteur non pétrolier ; a soutenu 3 projets, initiatives et outils bancables approuvés, lancés ou mis en œuvre, notamment en RDC; a contribué à doter l’Afrique centrale de 3 modèles macroéconomiques et commercial pour sécuriser l'espace fiscal pour la diversification économique, notamment au Congo. Le Programme a, enfin, contribué au développement d’un protocole d’accord en attente de signature pour la mise en œuvre d’un projet bancable dans le secteur non pétrolier au Cameroun.
58. Les partenaires essentiels dans la mise en œuvre des activités du Bureau sont les Gouvernements, la CEMAC, la CEEAC, le COPIL, GSMA, Africa Finance Corporation (AFC), Afreximbank, ADB, les agences du Système des Nations Unies (SNU), les Coordonnateurs Résidents du SNU en Afrique centrale et l’Union Européenne (UE). La CEA/BSR-AC consolidera ses liens avec ces acteurs tout en élargissant la sphère à d’autres acteurs clés du développement régional.
59. La CEA/BSR-AC témoigne toute sa reconnaissance et sa gratitude aux différents partenaires et souhaite poursuivre et étendre son partenariat stratégique dans la mise en œuvre de son programme de travail pour le reste de l’année 2023 et pour l’année 2024.

Annexe

Liste des recommandations du 37^{ème} CIE conjoint

Au terme de la 37^{ème} session du CIE conjoint, les experts ont formulés les recommandations suivantes :

1. Sur la base des discussions et des débats qui ont suivi les présentations des documents de travail du CIE, et des réflexions des panels et table rondes, le Comité a formulé les principales recommandations suivantes :

A l'endroit de la CEA et des partenaires techniques et financiers :

- Initier des projets d'industrialisation conjoints pour soutenir la ZLECAf et créer des chaînes de valeur régionales ;
- Renforcer les capacités en matière de marchés nationaux de capitaux ;
- Soutenir l'amélioration de l'efficacité du finances publiques pour créer un espace budgétaire ;
- Appuyer la promotion des investissements et les renforcements des PPP ;
- Appuyer la mobilisation de financements pour mettre en œuvre des plans de développement industriel et de diversification économique ;
- Renforcer les capacités des jeunes, des femmes et des PME pour tirer le meilleur parti de la ZLECAf ;
- Renforcer les capacités des pays en matière d'intégration commerciale mondiale et régionale ;
- Contribuer à la mise en place d'un système d'échange systématique d'informations sur les opportunités commerciales disponibles sur le continent sous la forme d'un observatoire ;
- Aider à la formulation de politiques industrielles communes dans le cadre de la ZLECAf ;
- Appuyer les activités de collecte de données commerciales tenant compte du genre et des jeunes pour mieux orienter l'élaboration des politiques ;
- Appuyer les pays dans la formulation d'une stratégie de développement du tourisme urbain en Afrique ;
- Appuyer les pays dans l'élaboration d'un système de comptabilité environnementale et sociale pour le tourisme ;
- Faire une analyse situationnelle sur la durabilité et la résilience climatique ;
- Renforcer les capacités des États membres en matière de CST ;
- Sensibiliser les opérateurs du secteur du tourisme sur l'importance du partage de données fiables ;
- Sensibiliser les fonctionnaires sur la nécessité d'appuyer et de financer la collecte de données sur le tourisme.

2. A l'endroit des Etats:

- Accélérer les réformes structurelles afin de sortir de la dépendance excessive à l'égard des matières premières ;
- Renforcer les politiques de diversification économique ;
- Renforcer la résilience face aux chocs climatiques ;
- Améliorer l'environnement du secteur de la finance ;
- Maintenir le cap des priorités des plans nationaux de développement ;
- Mettre en place un cadre réglementaire propice au financement innovant à l'instar de MPESA ;
- Faire évoluer le système éducatif et fournir l'information pour l'adoption et l'optimisation d'options de financement innovantes ;

- Créer un environnement propice aux catalyseurs (démographie, infrastructures) et permettre une plus grande portée numérique ;
- Créer un système panafricain de règlement commercial et de paiement basé sur une blockchain interafricaine ;
- Faciliter l'intégration rapide des jeunes et des femmes entrepreneurs dans les processus de la zone de libre-échange du continent africain ;
- Mettre en place un écosystème numérique sous-régional, un outil de notation et de graduation pour faciliter la formalisation du secteur informel, des très petites entreprises ainsi que des PME afin de promouvoir l'inclusion financière innovante et le développement du secteur privé ;
- Créer des centres d'excellence pour répondre aux besoins des grappes nationales ;
- Investir dans les chaînes de valeur alimentaires régionales pour réduire la dépendance à l'égard des chaînes de valeur alimentaires mondiales ;
- Améliorer la qualité de l'éducation, l'accès aux soins de santé, l'accès au financement, et l'accès aux TIC ;
- Soutenir le développement de l'économie numérique et la transition vers les énergies renouvelables ;
- Prendre en compte les dimensions genres et jeunes dans les stratégies nationales de la ZLECAf ;
- Favoriser l'émergence de chefs d'entreprise qui seront des champions africains ;
- Investir dans l'élaboration d'un profil de la population commerciale sur lequel construire le dialogue public-privé ;
- Prendre en compte les mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans les installations touristiques et dans les zones de conservation ;
- Identifier des mesures à effet rapide du secteur urbain, tels que les programmes nationaux communs ou l'organisation conjointe d'événements ;
- Améliorer la planification des politiques touristiques ;
- Entreprendre des réformes institutionnelles et réglementaires en faveur du tourisme ;
- Fournir des infrastructures et des services touristiques ;
- Promouvoir l'image de marque, la promotion et le marketing des villes ;
- Promouvoir le tourisme durable en investissant dans les sources d'énergie renouvelables afin de réduire les coûts des solutions et produits urbains
- Garder l'ensemble des parties prenantes flexibles à la nouveauté et au changement en matière de tourisme ;
- Envisager l'institutionnalisation et la numérisation de la recherche statistique sur le tourisme ;
- Promouvoir les énergies renouvelables et investir dans l'économie bleue.

3. A l'endroit du secteur privé :

- Faire le plaidoyer en faveur d'un dialogue public-privé et d'une consultation systématique dans la mise en œuvre de la ZLECAf ;
- Organiser le secteur privé dans le dialogue sur le tourisme urbain ;
- Identifier la légitime représentation du secteur privé au niveau continental.

A l'issue des discussions le relevé des conclusions et des recommandations du CIE conjoint a été adopté par les participants moyennant la prise en compte des observations et corrections.